

# Les 7 et 8 mars, faisons-nous entendre pour les droits des femmes !



A l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, mobilisons-nous pour que les questions d'égalité femmes-hommes dans la société et au travail soient une priorité.

➔ Pour gagner une égalité professionnelle réelle dans la Santé et l'Action sociale.

- À qualifications égales, les inégalités salariales persistent entre les métiers à prédominance féminine et masculine. Le Premier ministre constatant un écart global de 19,2 % dans la Fonction publique, dont 21,9 % dans le versant hospitalier, a demandé un rapport à une députée sur ces inégalités professionnelles et lui demande de faire des propositions législatives et/ou réglementaires pour que cessent ces discriminations.
- Dans le secteur privé non lucratif, le patronat refuse de faire un diagnostic et refuse de négocier l'égalité dans les conventions collectives.
- Dans le secteur privé lucratif, le patronat démarre des négociations sur les classifications.
- Les violences sexistes et sexuelles existent aussi dans le secteur de la santé et de l'action sociale aussi bien dans le privé que dans le public.

➔ Pour un égal accès aux soins, à la prise en charge de la maternité et aux centres IVG partout sur le territoire.

- Nous demandons la suppression des clauses de conscience des professionnels de santé.





**Les 7 et 8 mars,  
faisons-nous entendre  
pour les droits des femmes !**

**La Fédération CGT Santé et Action sociale  
fait des propositions pour que l'égalité  
entre les femmes et les hommes soit une réalité :**

- La revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine,
- La mixité des métiers,
- L'augmentation des moyens et des personnels dans les services de soins pour une prise en charge de qualité dans tous les territoires,
- Le maintien et la réouverture des maternités et des centres IVG,
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers à prédominance féminine et le maintien de la catégorie active,
- Le maintien des RTT durant les congés maternités,
- Un grand plan de titularisation et le passage en CDI des agent-e-s et des salarié-e-s en emplois précaires, en grande majorité des femmes,
- La suppression des ratios promus-promouvables qui impactent le déroulement de carrière des femmes (temps partiels, absences afférentes à la grossesse),
- Un plan d'action avec des moyens pour un plan de prévention contre les violences sexistes et sexuelles au travail,
- Des négociations dans le secteur privé avec un rattrapage immédiat des inégalités.

↪ C'est bien contre toute domination,  
qu'elle soit de classe ou de sexe,  
que la CGT lutte pour obtenir une société  
plus égalitaire !



**Bulletin de contact et de syndicalisation**  
Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

**Vous pouvez  
aussi adhérer  
en ligne sur  
[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX  
revendic@sante.cgt.fr - Tel : 01 55 82 87 52

